



A
Monsieur l'Inspecteur d'Académie – DAASEN de La Réunion

Objet : évaluation de l'expérimentation de nouvelles modalités de gestion des remplacements des enseignants du premier degré sur le bassin ouest

Monsieur,

L'académie de La Réunion a choisi d'expérimenter de nouvelles modalités de gestion des personnels remplaçants sur les villes de La Possession, Le Port et Saint-Paul depuis la reprise de janvier 2018.

Nous avons attiré votre attention lors du groupe de travail du 22 décembre 2017, puis lors d'un entretien avec Monsieur le Recteur auquel Madame la Députée Bello nous avait associés, sur les problèmes que soulève cette expérimentation.

Nos demandes d'éclairages sur les points qui inquiètent les enseignants du premier degré demeurent à ce jour sans réponse.

Nous vous avons interrogé quant à la pérennité des emplois des personnels de cadre C (ADJAENES) en poste dans les services du rectorat (personnels administratifs de la DIFOR et la DPEP) comme en circonscriptions (secrétaires de circonscriptions). Ces personnels sont tous indispensables au bon fonctionnement de l'institution scolaire.

Nous nous sommes inquiétés de la pérennité de la formation continue académique des enseignants du premier degré. Le plan académique de formation n'a à ce jour pas été conçu alors même que cette formation est primordiale pour l'efficacité du service public d'éducation. De plus, nous savons que de nombreux collègues de cette zone n'ont pu se rendre à des formations académiques à cause d'un manque de remplaçants.

Nous vous avons alerté quant aux problèmes de fonctionnement qui allaient se poser du fait des choix organisationnels effectués pour mener cette expérimentation. Les problèmes que nous avons anticipés se sont tous posés :

- Impossibilité pour un personnel enseignant unique de gérer l'ensemble des remplaçants de 5 circonscriptions à la place de 5 agents administratifs expérimentés. Ceci entraîne notamment des arrivées tardives des enseignants remplaçants sur poste ;

- Implication de quatre agents pour éviter un dysfonctionnement total du système de gestion des remplaçants : un professeur des écoles à plein temps, une secrétaire de circonscription, tous deux en poste sur la circonscription de St Paul 1 et un agent contractuel embauché récemment. Enfin, l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de St Paul 1, cadre A+ de l'Education nationale, assure quotidiennement l'appel des remplaçants ;
- Difficulté, voir même impossibilité pour un(e) remplaçant(e) d'entrer dans une école sans secrétaire et fermée à clé (plan Vigipirate) quand le directeur - la directrice est en classe et qu'il - elle n'a pas été prévenu de l'arrivée du collègue.
- Difficulté pour les directeurs d'école à organiser l'accueil des élèves du fait d'une procédure de signalement des absences et des remplacements ne reposant que sur l'envoi de mails, ceci dans un contexte de disparition des postes de secrétaires de direction alors même que les circulaires de simplification du travail administratif des directeurs devraient s'appliquer ;
- Difficultés de fonctionnement des services en l'absence de procédures claires et adressées à tous les personnels dont le travail est impacté par cette nouvelle organisation. Les enseignants remplaçants ont reçu une circulaire, mais les secrétaires de circonscription chargées de saisies sur ARIA, les CPC et coordonnateurs en éducation prioritaire impliqués dans les différents dispositifs de formation sont soumis aux ordres et contre-ordres permanents liés à l'absence d'anticipation de cette expérimentation ;
- Difficulté de déplacement pour les enseignants remplaçants qui, contrairement à ce qui avait été annoncé, sont très souvent sollicités pour intervenir hors de leur secteur géographique ;
- Stress des enseignants remplaçants qui se voient contraints d'être « connectés » perpétuellement faute de définition de plages horaires destinées à l'envoi de leurs ordres de mission par mail.

Ces dysfonctionnements, illustrés par les très nombreux témoignages quotidiens dont nous sommes destinataires, sont très inquiétants. La qualité des remplacements effectués et par conséquent le service rendu aux usagers, se dégrade très nettement et très rapidement.

Enfin les modalités d'évaluation de l'expérimentation ne nous ont toujours pas été communiquées. Nous nous interrogeons quant à l'existence d'un quelconque dispositif d'évaluation reposant sur des indicateurs fiables impliquant tous les acteurs concernés. Seule une évaluation fiable et impartiale permettra d'engager des mutations du service public positives pour les personnels et les usagers du service public. Nous vous réitérons notre demande d'éléments d'évaluation avant la tenue du prochain groupe de travail.

Pour notre part, nous avons sollicité les personnels qui subissent de plein fouet cette expérimentation, les enseignants remplaçants et les directeurs, afin de mieux en éclairer les conséquences.

Nous vous exposerons les résultats de notre enquête lors du prochain groupe de travail prévu le 09 mars 2018

Le bureau du SNUipp-FSU 974